



CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du vendredi 22 novembre 2019

La réunion du Conseil Portuaire d'Andernos-les-Bains s'est tenue le vendredi 22 novembre 2019 à 10 heures à la capitainerie du port de Larros à Gujan-Mestras, sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Xavier PARIS Vincent CURSAN Pascal DE LABARRIERE Sébastien COMDOM Sébastien BARCESSAT Mireille MAZURIER Ludovic DUCOURAU	Jacques CHAUVET Claude RAULIN Vincent LE SERREC
EXCUSE(E)S	Michel DUVIGNAC	Manuel FINESTRA
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Sébastien DELBOUSQUET, SMPBA Thierry DAVID, SMPBA Thierry LAFON, Président du CRCAA Véronique GELAK, Directrice du CRCAA Christelle LAMARQUE, du SIBA Claude PASCAL, de l'APBA <u>Excusé(e)s :</u> Philippe SALVAGNAC, Adjoint au Chef du Service Sécurité Sanitaire Animale des Aliments Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA		

Monsieur Jean TOUZEAU accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres présents puis les remercie de leur présence en rappelant l'importance d'un Conseil Portuaire qui apporte une visibilité sur l'organisation et les objectifs du SMPBA, puis sur l'avancement des opérations et des travaux, pour avoir ainsi une juste connaissance des chantiers en cours.

Il énonce les ordres du jour, en précisant qu'ils sont ouverts à la discussion.

Monsieur Jean TOUZEAU ouvre la séance et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et commence ensuite la présentation des ordres du jour.

I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon

L'inauguration des aménagements du port de Rocher à La Teste de Buch, le 26 juillet dernier, fût l'occasion pour le SMPBA de fêter ses deux années d'existence.

Depuis sa création, le Syndicat Mixte a produit 124 délibérations ainsi que les règlements de Police, de gestion, des bateaux patrimoniaux...

25 agents travaillent pour la gestion portuaire, les investissements, la maintenance portuaire terrestre et maritime, la police portuaire et le fonctionnement du Syndicat Mixte.

Quelques chiffres :

Gestion de 14 ports et de 4500 usagers, 4,5M€ de budget annuel 1,7M€ de redevances.

Le site Internet qui est déjà à plus de 100 000 vues.

Une 4^{ème} lettre d'information va prochainement être diffusée rendant compte des aménagements, des travaux et de la gestion portuaire effectués par le SMPBA et ses agents.

Une réunion bimensuelle a lieu avec le SIBA pour évoquer tous les dossiers liés aux dragages et balisages.

M. Cyril CLEMENT évoque également le Conseil Consultatif qui se réunit avant chaque Conseil Syndical, il comprend 23 usagers sur tous les ports qui assistent de manière partielle ou en totalité suivant les sujets évoqués.

Les AOT disponibles sont en ligne avec une mise à jour tous les 1^{er} du mois.

Les CTAOT sont réunis parallèlement aux commissions de cultures marines, le dernier a eu lieu le 6 novembre dernier pour Gujan-Mestras et Lanton, les prochains auront lieu en mars 2020.

La consultation sécurité des ports aura lieu avant les fêtes 2019/2020, seront concernés les ports de Meyran Ouest, Meyran Est digue Est, Larros Est et la Barbotière Est.

La surveillance sera effectuée de manière statique et dynamique, du vendredi 13 décembre 2019 au mercredi 1^{er} janvier 2020 de 21h à 5h, par la société BSA Sécurité.

- *A ce sujet, M. Ludovic DUCOURAU souligne que ses collègues ont bien été sollicités, mais qu'il n'a eu un retour que de 4 à 5 personnes. Il propose, par le biais de son association de transférer des fonds afin de participer au coût de cette prestation.*

Le SMPBA propose une rencontre la semaine prochaine, afin d'évoquer le sujet et sa faisabilité en terme de financement, mais M. Jean TOUZEAU précise qu'il faut être vigilant sur l'aspect réglementaire de ce procédé.

La liste d'attente sur Gujan-Mestras s'étend à 196 inscrits, sur une durée moyenne de 20 ans mais en forte baisse.

Le bornage des AOT sur le périmètre du SMPBA se termine par les ports gujanais en 2020, La Barbotière ayant déjà été réalisée.

- *Le SMPBA précise que cela permettra une lisibilité et une clarté des AOT en vue d'une mise à jour des tarifications et solutionner les éventuels conflits.*

Lancement de la rédaction du schéma d'aménagement portuaire, début par un état des lieux des cas les plus simples après les bornages (tout plaisance, tout ostréicole).

Création des zones de mouillage. Le dossier d'Arès a été transmis, Lanton et Andernos se feront quant à eux début 2020. Une étude puis une expérimentation des mouillages innovants seront mises en place avec l'entreprise ETM dès cet hiver, car le dossier s'annonce sensible.

Les demandes de renouvellement d'AOT pour 2020 ont été lancées, pour une réponse demandée aux usagers le 15 décembre au plus tard.

M. Cyril CLEMENT en profite pour présenter le nouveau visuel des stickers.

II. Budget 2019 en cours

Un tableau budgétaire est présenté avec les situations des dépenses-recettes en fonctionnement et investissement.

- M. Jean TOUZEAU fait remarquer que les dépenses en investissement sont réalisées sans aucun emprunt, mais uniquement grâce aux dotations et subventions.

Une décision modificative a été votée au Conseil Syndical du 12 septembre, afin d'intégrer la dotation de l'agence de l'eau pour un montant de 240 k€ dans le cadre de la création d'une aire de carénage à Andernos.

- Une prochaine demande est à venir pour la création de l'aire de carénage de La Teste.

Une seconde décision modificative sera proposée au Conseil Syndical du 13 décembre prochain, afin de prendre en compte les amortissements suite aux échanges avec la trésorerie.

Toutes les dotations 2019 ont été perçues du CD33 pour le fonctionnement et l'investissement.

Les redevances 2018 sont recouvrées à hauteur de 99%, et celles de 2019 à hauteur de 90%.

Les tarifications 2019 sont terminées avec un résultat de 1.73M€.

Une prolongation de la convention avec le CD33 a été sollicitée, signée à la création du SMPBA pour le financement des travaux du port de Rocher et du dragage du port de La Teste, elle était d'un montant de 5 M€. A ce jour, il reste le dragage à effectuer.

III. Tarification 2019 et 2020

2018 a été l'année où les tarifs ont été homogénéisés pour les 14 ports.

La gestion portuaire et la comptabilité se sont dotés de nouveaux logiciels de travail.

Le budget annuel des redevances est de 1.73M€, représentés pour 2/3 par la plaisance et 1/3 par les AOT terrestres.

Les ports de Gujan-Mestras représentent quant à eux 739 contrats, pour un montant global de 328K€, dont 121K€ pour la plaisance et 207K€ pour les AOT terrestres.

Un tableau est présenté avec la répartition précise.

M. Cyril CLEMENT présente la physionomie de la tarification 2020 avec un principe et une arborescence maintenus ; simple, réglementaire et équitable.

Quelques aménagements seront proposés aux élus pour prendre en compte :

- Les coûts d'entretien et les volontés identitaires
- Revalorisation de la réduction pour les bateaux patrimoniaux (de 30 à 35%)
- Passage du vieux port à Lanton en catégorie B car l'adduction d'eau a été refaite
- Légère évolution du % sur CA des commerces (de 1.15% à 1.20%)
- cela concerne essentiellement le nord bassin, car il n'y a qu'un cas sur Gujan-Mestras et deux sur La Teste.
- Frais de prestation pour l'aire de carénage et de lavage équipées avec une durée maximum de 10 jours

- Frais de procédure en contentieux sur les Contraventions de Grande Voirie
 - Actuellement 15 dossiers sont en cours.
 - M. Cyril CLEMENT en profite pour annoncer qu'il y a désormais un nouveau Commandant de Port et précise que la totalité des agents portuaires sont assermentés.
- Etude pour le stationnement des remorques sur des zones de parking matérialisées à définir
- Légère revalorisation du Plan d'eau en Catégorie A pour la digue ouest d'Andernos, mais toujours inférieure à 2017.
- Légère revalorisation des AOT avec cabanes, à hauteur de 5 cts/m², pour couvrir les frais d'entretien et maintenance.
 - Il est précisé qu'au regard du prix encore peu élevé, le SMPBA pourrait à l'avenir avoir des recours administratifs par rapport au montant appliqué sur le domaine privé.
- Légère revalorisation pour les moyens de levage collectifs mis en place et entretenus par le SMPBA (10€/an)
- Coût de l'inscription sur liste d'attente défini à 15€ pour 3 ans (souci remonté par la trésorerie)
- Suggestion de limiter les navires de plaisance devant AOT terrestre pour les demandes initiales avant 2020. Eviter les demandes d'AOT terrestres sans projet mais juste pour la place de bateau.
- Frais de déplacement d'un navire et mise en sécurité par le SMPBA (Exemple des tempêtes de juin et novembre 2019)
 - Il est également précisé que les interventions effectuées lors des naufrages de la dernière tempête étaient, pour la totalité, dues à un défaut d'amarrage des navires.

IV. Travaux et programmation

Les travaux terminés :

- La reprise de la totalité des bassins du port de Meyran Ouest s'est terminée cet été, pour un montant de 900K€, pris en charge par l'entreprise dans le cadre de la garantie décennale.
- La réfection de quais au port du canal a été effectuée au printemps 2019, pour 50m d'enrochements partiellement structurants et la sécurisation d'accostage, pour un coût de 85K€.
- 200K€ de travaux de sécurisation et d'entretien-maintenance ont été effectués en 2019, représentant 106 demandes : Interventions d'urgence sécuritaire et fonctionnement suite à l'audit maline (Canal Ouest, Canal est, La Barbotière...), pose d'un palan public à Canal ouest, réfection du musoir au port de Canal et l'installation de crosses et échelles dans tous les ports.

Les travaux en cours :

- Création de quais professionnels sur la digue Est de Meyran Ouest.
 - M. Thierry LAFON attire l'attention sur la fragilité des palplanches métalliques dues à la corrosion et sur le couple galvanique avec les bateaux en aluminium.
 - M. Cyril CLEMENT répond que les choix effectués pour les méthodes et matériaux utilisés sont liés à un compromis général qui tient compte des charges d'exploitation induites par l'utilisation des professionnels tout en tenant compte des paramètres de mécanique des sols du site concerné.
- Création de sanitaires au port de Canal centre.
 - Des questions sont posées sur la fréquence de nettoyage et sur les ouvertures le dimanche.
 - Le SMPBA affirme que les fréquences varient en fonction de l'emplacement, la période et le nombre d'utilisateurs. Les interventions sont faites en régie ou par une prestation confiée à une entreprise. Il faudra voir s'il est nécessaire de désaisonnaliser.
 - Quant aux problèmes de déjections canines, la commune a été sollicitée.

Les travaux à venir :

- Création des quais au port de Larros Est. Le détail des travaux est présenté à l'assemblée, ils se dérouleront sur une période de janvier à juin 2020, pour un montant de 890K€.

- **Rénovation de 5 cabanes à Larros, Canal et La Mole.**
- M. Ludovic DUCOURAU demande pourquoi les cabanes ne sont pas détruites en vue d'être reconstruites. Le SMPBA précise que la déconstruction et la reconstruction augmente le coût des travaux et les démarches administratives, en sachant que lorsque les structures en place (charpentes notamment) sont encore de bon état, il peut être pertinent de rénover.
- **Création d'un ponton patrimoine au port de Larros en 2020 (après la saison) pour un montant de 530K€, d'une longueur de 95 mètres, pouvant recevoir 28 à 30 navires.**
- L'assemblée reconnaît que le résultat de La teste est fortement apprécié, mais se demande si des places au ponton seront réservées aux professionnels.
Il est répondu que les professionnels seront prioritaires à partir du moment où ils pourront justifier d'un contrat de maintenance.
Il est également mentionné que la réalisation d'un promontoire sera évoquée lors d'un prochain Conseil Consultatif, tout comme le type de bateaux à accueillir (pinasse en bois, plus récente...).
- **Aménagement du port de Gujan au niveau de la résidence Ostréa Edulis pour une sécurisation des places publiques « historiques », le confortement de la digue et portant le nombre de places d'amarrage à 65, avec un dossier de loi sur l'eau en 2020 et les travaux en 2021.**
- Le SMPBA mentionne qu'il s'agit d'un dossier environnemental lourd avec un aspect économique important et des particularités domaniales élevées (contraintes de submersion, digue en mitoyenneté du domaine privé...).
- **Gros travaux d'entretien-maintenance : Mise en conformité des signalisations en adéquation avec les arrêtés communaux, interventions sur réseaux d'adduction d'eau, installations de crosses et échelles, entretien des moyens de levage, réfection du musoir et création de protections de berges à Meyran Est, entretien des espaces verts et remplacement- modernisation de la chasse d'eau à Canal centre.**
- Sur ce dernier sujet, il est précisé que les travaux sont prévus en décembre, pour un montant de 10K€.

V. Dragage et balisage

- Le SIBA présente le bilan du dragage du port de Gujan-Mestras, en précisant qu'une vigilance est portée sur la canalisation restée en place sur la vasière afin de s'assurer qu'elle ne bouge pas.
- La programmation des dragages à venir est présentée à l'assemblée : Port de Meyran à l'hiver 2021 et le port de Larros en 2021/2022 en collaboration avec le SIBA.
- Le SMPBA signale que les prochains dragages se feront de manière plus fréquente, représentant ainsi moins de volume de sédiments.
M. Ludovic DUCOURAU souligne qu'il faut penser aux chasses d'eau, ce à quoi M. Thierry LAFON émet une réserve sur l'efficacité de celles-ci et sollicite une vigilance sur les sédiments de dragage potentiellement contaminés.
M. Cyril CLEMENT précise que tous les sédiments qui rentrent sur les sites de stockage font l'objet d'études et sont reconnus comme « non contaminés ».
M. Jean TOUZEAU assure qu'un travail de confiance et de respect est mis en place avec le SIBA.
Les opérations de dragage sont planifiées et programmées dans le but de travailler dans la continuité.
Il insiste également sur la compétence du SIBA et de ses techniciens dans ce domaine.
Le SMPBA souhaiterait programmer le dragage du port de Meyran de manière hydraulique avec les moyens du SIBA et demande à la commune s'il elle serait favorable dans ce cadre à l'utilisation du bassin de Verdale (évidemment si toutes les contraintes administratives et techniques sont réglées).
- Suite à la demande formalisée du SMPBA vers le SIBA, le balisage identitaire du port de Canal sera réalisé au premier semestre 2020. Il n'y a pas d'autre demande à ce jour.

VI. Questions diverses

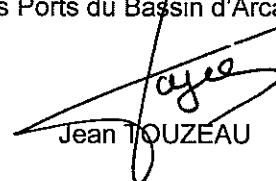
- **Rétrocession de la cabane de l'APBA ?**
Il est proposé de faire une demande écrite. Pas de contrainte particulière.
- **Evacuation de la maline à Meyran ?**
Le recours auprès de l'entreprise est en cours notamment au regard du fort trafic routier.
- **Dossier sur les moyens d'entretien du DPM au port de Canal Ouest?**
Un travail est déjà en cours et M. Cyril CLEMENT propose une nouvelle rencontre avec le CRCAA (récupération AOT)

- **Avancée du dossier CODIMER ?**
Malgré un rendez-vous avec une entreprise en culture marine qui est programmée au 1^{er} semestre 2020, aucun de dossier n'est encore déposé.

- **Concertation sur les changements d'affectation des AOT ?**
Toutes les demandes sont affichées en capitainerie et disponibles tous les 1^{er} de chaque mois sur le site « smpba.fr ».
Celles-ci sont validées en CTAOT, en conformité avec le CGPPP.
M. Jean TOUZEAU rappelle qu'un gros travail d'organisation et de mise en place des instances a été effectué depuis la création du SMPBA, qu'il est toujours en cours sur les différents schémas à faire évoluer et qu'il s'agit d'un travail collaboratif de fond.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean TOUZEAU remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, et lève la séance à 11h45.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU